



Faits et chiffres : Même un seul enfant est un de trop

Combien d'enfants sont victimes de l'exploitation sexuelle à des fins commerciales à un moment donné ? Combien d'autres se font prendre à ce piège chaque année ?

On peut fournir des réponses à ces deux questions, mais ce sont des réponses approximatives et empiriques, car elles reposent sur l'horreur éprouvée par les travailleurs sociaux envoyés sur le terrain qui ont vu trop d'enfants pris dans les rets de la prostitution ou devant vivre et souffrir avec ses conséquences, et sur des enquêtes et études partielles – utilisant toutes des méthodologies, des bases d'échantillonnage et des formules d'extrapolation différentes – qui, au total, établissent sans l'ombre d'un doute qu'il y a plus d'un million d'enfants exploités à des fins de prostitution, mais sans que l'on puisse vraiment espérer savoir jamais leur nombre exact.

Cela n'est pas fait pour surprendre. De par sa nature même, l'exploitation sexuelle à des fins commerciales rend les enfants 'invisibles'. Cachés aux regards derrière les portes de bordels ou de chambres d'hôtel, dans les boutiques désertes de centres commerciaux de banlieue, dans des voitures et des camions stationnés dans les rues des villes et aux frontières, dans les pièces à l'étage des salons de massage, night-clubs et salons de 'beauté', voire chez eux, les enfants qui sont sexuellement exploités doivent rester loin des regards indiscrets pour que leurs exploitateurs puissent se livrer à leur activité en toute tranquillité.

Lorsque tombe le voile de l'invisibilité

On ne peut donc commencer à réunir des données que lorsque certains des enfants 'font surface' : ils s'échappent et vivent dans la rue, auquel cas ils s'agrègent aux groupes d'enfants qui cherchent un lit pour la nuit dans des foyers d'hébergement ou de réinsertion. Ils sont parfois arrêtés lorsque leur souteneur les fait travailler dans la rue; c'est alors qu'ils se retrouvent, dans bien des pays encore, parmi les enfants victimes à nouveau d'un traitement injuste, qui vont grossir les chiffres de la criminalité. Ils peuvent être obligés de se faire traiter pour une MST ou une autre maladie qui les empêche de 'travailler' de sorte que même leurs exploitateurs doivent les libérer pour un certain temps – quand ils ne les jettent pas dehors comme 'inutiles'. Quand les enfants sont identifiés et leur exploitation sexuelle à des fins commerciales est consignée, les statistiques sont étudiées et l'on s'efforce d'étayer solidement des suppositions pour extrapoler l'importance des rares chiffres concrets disponibles.

Mais l'essence même de ces calculs signifie que chaque formule utilisée débouche sur une réponse différente. Il faut donc réunir autant de réponses différentes que possible pour un pays ou une région et à un moment donné pour établir un éventail de chiffres dont l'un doit représenter la vérité.

Incertitudes et hypothèses optimales

À ces difficultés vient s'ajouter un problème de définition. On est loin de l'unanimité – c'est le moins qu'on puisse dire – dans le droit national, entre disciplines ou dans les protocoles de collecte de données sur ce que le mot enfant veut dire. La Convention relative aux droits de l'enfant elle-même autorise des différences, son article premier stipulant qu'un enfant s'entend de "tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, *sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable*" (les italiques sont de nous).

Les pays, services sociaux et de protection de l'enfance d'un même pays, ONG et organismes intergouvernementaux, systèmes judiciaires et cadres juridiques non seulement réunissent des données correspondant à des tranches d'âge différentes mais, dans bien des cas, ne procèdent pas à la désagrégation des données qui permettrait de les reclasser. C'est l'une des raisons pour lesquelles le Programme d'action de Stockholm adopté en 1996 à l'issue du premier Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales a préconisé des efforts concertés non seulement pour réunir des données, mais aussi pour s'entendre sur les définitions, les paramètres de désagrégation et la comparabilité.

Ces incertitudes n'empêchent pas des chiffres d'être régulièrement cités. Un exemple tiré d'un seul pays montre à quel point il est important d'indiquer également la source et la méthode de calcul lorsque des chiffres sont utilisés. Cet exemple est donné à titre purement indicatif et non pour donner ce pays en exemple à un autre titre.

L'exemple des Philippines

L'enquête la plus fouillée qui ait été réalisée aux Philippines, à la demande du Ministère philippin de la protection sociale et du développement et de l'UNICEF en 1998¹, cite une série d'estimations différentes, provenant de sources aussi diverses que des dispensaires et des ONG, du nombre d'enfants victimes de l'exploitation sexuelle à des fins commerciales dans ce pays.

Un chiffre de 40.000 enfants prostitués aux Philippines en 1992 est attribué à ECPAT; ils ont été entre 60.000 et 100.000 en 1997. Le Ministère de la protection sociale et du développement cite également les chiffres d'ECPAT, ce qui laisse penser que ce service officiel ne le conteste pas.

Une étude de l'Université des Philippines réalisée en 1997 cite aussi le chiffre de 100.000 enfants prostitués pour 1997, dont 5 000 vivant dans l'agglomération de Manille. La même étude a établi que 3 266 enfants âgés de sept à 15 ans entrent chaque année sur le marché du sexe, ce qui est sans doute un chiffre obtenu par extrapolation car, contrairement à l'habitude, il n'est pas arrondi. En fait, ces chiffres

"...ont été établis surtout à partir du nombre approximatif des enfants des rues de l'ensemble du pays. Les chiffres ont en grande partie été calculés sur la base des registres des centres ou institutions s'occupant de ce groupe d'enfants. Ils doivent être utilisés avec prudence car il y avait une forte probabilité de double ou triple comptage, les enfants des rues allant généralement d'un centre à l'autre à la recherche des services dont ils ont besoin."

Un autre chiffre obtenu par extrapolation est tiré d'études locales sur la prostitution en général : en 1993, ces études estimaient que le nombre de personnes prostituées (non ventilé) se situait entre 400 et 500 000; comme selon certaines autres sources les prostitués mineurs représenteraient 18 % du total, le nombre des personnes prostituées âgées de moins de 18 ans s'établirait entre 72 000 et 90 000.

En bref, tous les chiffres cités se situent en gros dans la même fourchette, et le chiffre de 100 000 ne semble pas exagéré. Pourtant, cet exemple montre bien la grande diversité des méthodes de collecte de données statistiques et la prudence qui s'impose au moment de citer les chiffres obtenus.

La présente note d'information a été établie par le Groupe d'ONG pour la Convention relative aux droits de l'enfant et ECPAT International en vue du 2^e Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales.

¹ *Commercial Sexual Exploitation of Children in the Philippines: a situation analysis*, Ministère de la protection sociale et du développement et UNICEF, Manille, 1998